Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026094-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : 8 octobre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2026.094

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le treize octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yves THILLOU, Delphine NORMAND (partie en cours de séance, pouvoir à Stéphane ROBERT à partir de la délibération n° 2026.098), Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Yannick LEGOURD (Pouvoir à Laurent MIGOT), Valérie DUVAL (Pouvoir à Franck SEROUX), Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Yves THILLOU), Dorine ALIFAT ENGRAND (Pouvoir à Sylvie FONTAINE).

Secrétaire de séance : Yves THILLOU

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 8 septembre 2026.

Monsieur David BOIVINEAU, Conseiller Municipal, souhaite revenir sur la remarque qu'il a faite s'agissant du projet éolien. Son intervention a été moins péremptoire que celle retranscrite et il propose de la remplacer par la formulation suivante : « David BOIVINEAU rappelle que l'Europe et la France sont massivement dépendante des pays exportateurs pour leur approvisionnement en énergies fossiles. Les études montrent que cet approvisionnement va fortement baisser dans les prochaines décennies. Si on veut limiter les impacts, le déploiement de solutions alternatives est une nécessité. Le projet proposé n'est pas parfait mais, au regard des résultats des nombreuses études réalisées depuis son lancement en 2017, il apparaît que les impacts et nuisances de ce projet sont relativement limités et il est difficile d'imaginer des projets qui n'aient ni impacts ni nuisances sur leur environnement ».

Concernant les interventions de 10 minutes au début de chaque séance, Monsieur BOIVINEAU tient à rappeler qu'elles ne lui sont pas dévolues et propose la reformulation suivante : « Concernant les interventions de 10 minutes en début de séance, Monsieur BOIVINEAU propose une thématique sur le climat pour le prochain conseil municipal ».

Monsieur le Maire prend acte de ces reformulations et indique que le procès-verbal sera adapté en conséquence.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026094-DE

Le procès-verbal et ses adaptations sont ensuite approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal, présents à la séance concernée.

Extrait délivré conforme, le 27 octobre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Yves THILLOU
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr